



BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTION – LOCATION – GESTION LOCATIVE

I. HONORAIRES DE TRANSACTION

Vente d'immeubles à usage d'habitation, terrains et locaux

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0 € à 75 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 75 001 € à 130 000 €	7 % TTC
De 130 001 € à 200 000 €	6,5 % TTC
De 200 001 € à 350 000 €	6 % TTC
De 350 001 € à 600 000 €	5 % TTC
À partir de 600 001 €	4 % TTC

Honoraires à la charge du vendeur. (Pour un prix de vente honoraires compris)

II. HONORAIRES DE LOCATION À L'ANNÉE

Locations à usage d'habitation principale – Honoraires de mise en location

PRESTATIONS	BAILLEUR	LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Établissement de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²
Entremise et négociation	150 € TTC	—

III. HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Gestion locative courante : 6 % TTC des sommes encaissées (loyers + charges)

Ces honoraires comprennent :

- L'encaissement et le reversement des loyers et provisions sur charges;
- L'émission des avis d'échéance et des quittances;
- La gestion administrative courante de la location;
- La relation courante avec le locataire et le bailleur;
- La révision annuelle du loyer conformément aux dispositions du bail;
- La régularisation des charges;
- Les relances courantes en cas d'impayé;
- L'établissement et la transmission des comptes rendus de gestion.

Barème exprimé TTC – Applicable aux nouveaux mandats et contrats conclus à compter de sa date d'entrée en vigueur.